



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

pêche

Question écrite n° 128064

## Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la remise en cause du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et sportive pour exercer la profession de moniteur guide de pêche. La profession avait accepté une formation supplémentaire qui débouchait sur l'octroi d'une unité capitalisable complémentaire pour la pêche de loisir en milieu maritime, assortie d'un permis côtier ou d'un permis hauturier qui lui permettait de travailler dans les zones marines correspondantes. Il semblerait que ce dispositif soit remis en cause par l'obligation de passer un diplôme de la marine marchande, qui exige deux ans de formation, le Capitaine 200. Ce diplôme est surdimensionné par rapport à l'activité de guide de pêche qui emploie des embarcations avec deux ou trois clients maximum. Les représentants de la profession n'ont pas été consultés, ni la fédération nationale (FFMGP) ni le syndicat (SFFMGP) qui sont pourtant les partenaires sociaux. Cette profession engendre une grande valeur ajoutée dans les secteurs où elle s'exerce (tourisme, industrie nautique, matériel de pêche). Si le nouveau dispositif devait être appliqué, de nombreux guides se verraient obligés de cesser leur activité et se retrouveraient au chômage. Aussi, il voudrait connaître les intentions du Gouvernement pour maintenir les textes en vigueur dans ce secteur professionnel.

## Données clés

**Auteur :** [M. David Habib](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Atlantiques (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 128064

**Rubrique :** Chasse et pêche

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 février 2012, page 1208

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)